



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Préfet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et protection civile

Modèle d'État des Risques et Pollutions : en vigueur depuis le 13 juillet 2018

Aide au remplissage :

Rubrique : Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

Le département des Yvelines n'est pas concerné par le risque minier. Cocher **NON**.

Rubrique : Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire.

Les communes du département des Yvelines ne sont pas concernées par le risque sismique au titre de l'information des acquéreurs et des locataires. Le décret portant délimitation des zones de sismicité du territoire français a classé tout le département des Yvelines en zone de sismicité 1. Cocher **1**.

Rubrique : Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon.

Le département des Yvelines n'est pas concerné par le risque RADON. Cocher **NON**.

Pour plus d'informations :

Direction départementale des territoires – DDT 78 (PPRn) :

<https://www.yvelines.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Direction-Departementale-des-Territoires>

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports DRIEAT – (PPRt) :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Site géorisques :

<https://www.georisques.gouv.fr/>

Risques liés aux carrières souterraines :

<https://www.igc-versailles.fr/>